



Direction Générale Ressources
Direction des Finances

Décision n° 2023_272 DEC

Objet : Réalisation d'un emprunt de 15 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les opérations d'investissement du budget

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,
Vu l'arrêté n°2023_108ARR du 26 octobre 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,
Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt dans le cadre de l'exécution du budget du présent exercice,

Décide

Article 1^{er} - De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt pour financer les opérations d'investissement du budget. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 15 000 000 € (quinze millions d'euros)
- Durée de la phase de mobilisation : jusqu'au 24/01/2024
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt de la phase de mobilisation : taux d'intérêt de la phase d'amortissement
- Taux d'intérêt de la phase d'amortissement : Euribor 3 mois + 0,77 %

En tout état de cause, le taux d'intérêt (index + marge) est flooré à 0 %.

- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation de la phase de mobilisation : néant
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant emprunté
- Frais de dossier : néant
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 3 % du capital remboursé

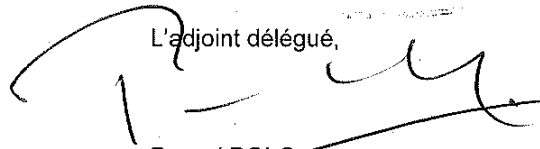
Article 2 - Abroge la décision n°2023_258DEC du 24 novembre 2023

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **04 DEC. 2023**

Pour Madame Le Maire,

L'adjoint délégué,



Pascal BOLO

Transmis en Préfecture le **- 5 DEC. 2023**

Mise en ligne le 12/12/2023

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20231204-2023_272DEC-AI
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023